

Image not found or type unknown



Huissier suite achat de voiture vice caché

Par **herbache nassima**, le **19/01/2018** à **20:40**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule sur un particulier, j'ai entamé une procédure judiciaire pour dol et vice caché et j'ai eu le gain de causes.

quelle est la démarche à suivre par l'huissier ?

si la personne est insolvable, y a t'il une démarche par laquelle procède l'huissier pour récupérer mon argent ?

que ferai-je du véhicule que je garde toujours et que je n'utilise pas ?

Merci pour votre réponse.